

From: Marc Delepouve [<mailto:marc.delepouve@free.fr>]

Sent: 25 April 2010 12:32

To: President Pes; Danielle Verschueren; Martin Romer

Subject: about the By-laws

(Below, you will find a rough translation in English. The right version is the French version)

Chers collègues,

Je vous transmets les principales remarques du SNESUP-FSU portant sur le nouveau projet de règlement intérieur du CSEE. Ces remarques reposent sur un principe, l'autonomie et la démocratie dans les prises de décisions et dans leur mise en œuvre.

Nous considérons que le directeur général doit être nommé par le CSEE, c'est un point primordial. Or le projet prévoit sa nomination par le secrétaire général de l'IE. Certes, cette nomination se fait sur proposition du comité du CSEE, mais en cas de désaccord entre le secrétaire général de l'IE et le comité du CSEE, l'article 13.2 (c) précise que le bureau exécutif de l'IE se prononce, décide. Si bien que l'autonomie du CSEE dans la mise en œuvre des décisions et dans la préparation des instances, et donc l'effectivité de la démocratie, ne sont pas assurées par le projet de règlement intérieur.

Par ailleurs, afin d'assurer un fonctionnement collectif démocratique, nous considérons que :

- Le pouvoir de décider la tenue d'une AG extraordinaire par seulement 10 organisations représentant 25% des adhérents ne peut être retenu, car il

ouvrirait la possibilité de passages en force, par exemple par des convocations successives de conférences extraordinaires.

- Le vote à bulletin secret est un droit démocratique à respecter. L'article 8.5.C. permet à une minorité de seulement dix membres du comité du CSEE de supprimer l'application de ce droit au sein du comité, ce qui présente notamment le danger de pressions diverses exercées sur ses membres.

- Toute réforme du règlement intérieur doit être validée par un large accord. Par conséquent nous considérons que la règle des deux tiers des votes « pour » parmi l'ensemble des votes « pour et contre » ne peut suffire.

Avec l'espoir que nous parviendrons à définir collectivement des règles qui assureront le meilleur fonctionnement démocratique du CSEE, ce qui passe par son autonome.

Cordialement,

Marc Delepouve

SNESUP-FSU

Coresponsable du secteur international

Membre du Bureau national

78, rue du Faubourg ST Denis, 75010 Paris Tél. 01 44 79 96 18

Dear colleagues,

I address you the main observations of the SNESUP-FSU on the new project of by-laws of the ETUCE. These observations are based on the values of democracy – and therefore of autonomous- in making and executing decisions.

The nomination of the general director of Europe by the ETUCE is a crucial point. But in the new project of by-laws the general secretary of EI nominates the general director of ETUCE. We know that the ETUCE committee proposes the name, but if there is a disagreement between the EI general secretary and the ETUCE committee, the executive board of EI decide. Therefore, the autonomous of ETUCE in the execution of the decision and in the preparation of its instance (those are under the responsibility of the general director), and then the democracy, are not realized with this project.

Also, for a democratic modal, we consider:

- The possibility of deciding a extraordinary European conference by only 10 unions that represent 25% of the members can't have our agreement, because that would open the possibility of forcing a decision, for example by successive convocations of extraordinary conferences.
- A secret mode of vote must be a right. The 8.5.C article put off this right, and presents the danger of pressures on members of the UTECE committee.
- A by-laws reform needs a large agreement Therefore we consider that le rule of the two thirds of the votes "Yes" among all the votes "Yes" or "No", isn't right.

We hope that we achieve to definite collectively the best rules to assure democracy, which require autonomous, for ETUCE.

Best regards

Marc Delepouve

SNESUP-FSU

Coresponsable du secteur international

Membre du Bureau national

78, rue du Faubourg ST Denis, 75010 Paris Tél. 01 44 79 96 18